



REGLEMENT GENERAL

ANANI VOICE

A l'occasion de la Fête de l'Orange 2023, la VILLE DE PUNAAUIA organise la 4<sup>ème</sup> édition du concours de chant ANANI VOICE

### **Article 1 : Objet**

Le présent règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'organisation Anani Voice.

### **Article 2 : Comité organisateur**

Le comité organisateur est composé :

- D'élus municipaux et techniciens de la Ville de Punaauia.

### **Article 3 : Engagement des organisateurs et des participants**

La Ville de Punaauia :

- D'assurer la coordination, la logistique entre l'ensemble des services ;
- De promouvoir la manifestation auprès des quartiers et de se rapprocher des présidents d'associations de quartiers pour une plus large diffusion ;
- D'assurer les transports des participants des quartiers sur le lieu des manifestations ;
- Contribuer au niveau du secrétariat avant, pendant et après l'évènement : inscriptions, gestion des résultats...
- De mettre en place la sécurité et les secours en concertation avec les services de la Police Municipale, les Sapeurs Pompier et le comité organisateur.
- D'assurer la sélection des candidats, lors d'auditions organisées en amont de la soirée du concours ;
- La préparation des candidats au concours ;

Les participants devront :

- Prendre soin de l'ensemble des équipements mis à disposition ;
- Se conformer aux prescriptions éventuelles données par la commune ;
- Répondre aux sollicitations de la commune qui seront organisées durant toute l'année ;

# Conditions d'inscription

---

## **Article 4 : Inscriptions**

- **Les inscriptions sont gratuites et réservées exclusivement aux administrés de la Commune de Punaauia**

Est considérée comme administré de Punaauia, toute personne définie ci-dessous :

- Résidant et administré de Punaauia ;
- Etudiant dont leur logement se situe sur la commune de Punaauia ;
- Concubin (ne) d'administré vivant sur la commune de Punaauia ;
- Epoux (se) d'administré vivant sur la commune de Punaauia.

Toute autre personne qui ne figure pas dans la liste ci-dessus est considéré comme personne externe.

Les fiches d'inscriptions sont à retirer auprès du service jeunesse et vie locale de Punaauia.

Les présidents d'associations de quartiers devront communiquer l'information auprès des jeunes de la commune.

Tout lauréat (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> places) des 3 dernières éditions de l'année ne pourra pas se réinscrire au concours.

**Lors de présélection prévue le jeudi 08 juin de 17h00 à 19h00**, les participants devront présenter une chanson de leur choix et interpréter devant un jury défini par la municipalité. **Les participants peuvent chanter en s'accompagnant d'un instrument en présence d'un musicien ou en a cappella.**

- **Droit à l'image**

Le participant ou le groupe participant au concours autorise par l'acceptation du présent règlement, le comité organisateur à prendre en photo et/ou vidéo leur prestation tant au casting qu'à la finale, divers plans et scènes nécessaires à l'organisation de l'événement à des fins promotionnelles et non-commerciales.

Les montages photos et/ou vidéos seront diffusées sur le site de la ville de Punaauia et/ou sur divers réseaux sociaux et ne porteront en aucun cas atteinte à l'intégrité ou à l'image du participant ou du groupe participant au concours « Anani Voice ».

L'inscription n'est valide qu'après signature de l'engagement moral par chaque participant et vaut acceptation du règlement.

## **Article 5 : Ages et Catégories**

Toutes personnes, Homme ou Femme peuvent participer à partir de :

- 9 à 14 ans pour la catégorie ANANI VOICE KIDS ;
- 15 ans (dans l'année) et plus pour la catégorie ANANI VOICE.

## **Article 6 : Certificat médical**

Toute personne doit être déclarée apte à la pratique des activités physiques, artistiques et culturelles et présenter un certificat médical notifiant aucune contre-indication à la participation au concours.

## **Article 7 : Exigence pour la Finale Anani Voice**

La grande finale ANANI VOICE sera organisée à l'occasion des festivités de l'orange le samedi 15 juillet 2023 dans les jardins de la Mairie de Punaauia.

La soirée s'organise de la manière suivante :

- 1. Pour le coup d'envoi de la soirée**, les candidats devront interpréter l'hymne imposé par le comité organisateur ;
- 2. Pour la deuxième partie de la soirée**, les candidats devront choisir et interpréter une chanson traditionnelle dans la playlist imposée par le comité organisateur ;
- 3. Pour la troisième partie de la soirée**, les candidats s'affronteront en « BATTLE » sous la forme d'un duo imposé par le comité organisateur (cela comprend le duo de candidats et le titre qu'ils interprèteront) ;
- 4. A l'issue de chaque duo**, le jury désignera un seul candidat pour la finale sur un titre imposé par le comité organisateur.

Une tenue correcte sera exigée pour chaque candidat lors de la grande finale.

## **Article 8 : Orchestre**

Chaque candidat retenu pour la grande finale du 15 juillet sera **obligatoirement** accompagné d'un orchestre déterminé par le comité organisateur de l'événement.

La durée de chaque prestation ne devra pas excéder plus de **5 minutes**, tout dépassement sera sanctionné.

## **Déroulement de la soirée**

---

### **Article 9 : Date, lieu et horaire**

Le concours se déroulera dans les jardins de l'hôtel de ville le samedi 15 juillet à partir de 18h00.

### **Article 10 : Le programme**

Le programme de la soirée sera diffusé ultérieurement.

### **Article 11 : Disqualifications / sanctions**

Le candidat sera disqualifié s'il :

- Ne respecte pas le présent règlement ;
- N'est pas présent le jour de l'évènement ;
- Est responsable d'un incident (laisser à l'appréciation du jury et du comité organisateur) ;
- A consommé de l'alcool ou/et des produits interdits.

Tout participant ou groupe pourra être exclu définitivement de l'évènement s'il est à l'origine d'un conflit (bagarres ou autres) ou ne respectant pas la notion de Fair Play.

Seul le comité organisateur sera tenu de régler le conflit. En cas de nécessité, le comité pourra entendre les différentes personnes concernées.

## **Article 12 : Présence**

Aucun soliste ne peut être remplacé de son propre gré. Auquel cas, le comité organisateur se réserve le droit d'annuler sa participation.

## **Article 13 : Le jury**

Les membres du jury au nombre de 5 seront tenus secret jusqu'au 15 juillet.

Le jury est seul souverain dans le classement des lauréats du concours de chant ANANI VOICE.

## **Article 14 : Notation**

Les points seront répartis de la manière suivante :

### **I. PREMIERE PARTIE DE LA SOIREE**

#### **a. Vote du jury – Samedi 15 juillet : 100 points**

Les membres du jury de la soirée ANANI VOICE apprécieront et noteront les deux premiers passages des candidats (*Prestation individuelle en langue Polynésienne et le Battle en duo*).

A l'issue des battles, le jury désignera le candidat sélectionné pour la finale.

La voix du jury comptera 100% lors de la première partie de la soirée.

### **II. DEUXIEME PARTIE DE LA SOIREE**

#### **a. Vote du jury – Samedi 15 juillet : 50 points**

**A l'issue des battles, les compteurs seront remis à zéro.**

Les membres du jury de la soirée ANANI VOICE apprécieront et noteront le dernier passage des candidats.

Pour la finale, la voix du jury comptera 50%.

#### **b. Vote du public - Samedi 15 juillet : 25 points**

**A l'issue des battles, une urne sera mise à disposition dans les jardins afin que le public vote pour ses candidats préférés.**

Chaque votant aura droit uniquement à deux bulletins dont :

- Un bulletin pour la catégorie ANANI VOICE KIDS ;
- Un bulletin pour la catégorie ANANI VOICE.

Le candidat de chaque catégorie ayant récolté le plus de votes en sa faveur remportera les **25 points**.

Les points sont dégressifs de 5 points entre chaque candidat.

**c. Vote de l'organisation - Samedi 15 juillet : 25 points**

**A la discrétion du jury, l'organisation se réserve le droit d'attribuer une note sur 25 points aux finalistes de la soirée.**

Les critères d'évaluation des finalistes seront basés sur l'engagement, le sérieux, la rigueur et la discrétion du candidat durant les préparatifs.

Les points sont dégressifs de 5 points entre chaque candidat.

En cas d'égalité entre deux candidats, la voix du jury l'emportera.

La somme totale des notes du jury, du public et du comité désignera les 4 lauréats de chaque catégorie.

---

## **Divers**

---

### **Article 15 : Prix**

La somme totale des notes du jury, du public et du comité désignera les 3 lauréats de chaque catégorie, à savoir

- 1<sup>er</sup> Prix, VAINQUEUR (*Anani Voice Kids, Anani Voice*) ;
- 2<sup>ème</sup> Challenger (*Anani Voice Kids, Anani Voice*) ;
- 3<sup>ème</sup> Challenger (*Anani Voice Kids, Anani Voice*) ;
  
- Prix du Mérite (*Anani Voice Kids, Anani Voice*) ;

### **Article 16 : Modification du présent règlement**

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement. Il devra en informer les différents participants inscrits.

**Fait à Punaauia, le .....**

Signature du candidat ou du groupe avec la mention « lu et approuvé »